



Maisons-Alfort, le 27 octobre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ASULOX, n° AMM 6900313**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 23/09/2008 d'un dossier, déposé par CEREXAGRI, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation ASULOX détenue par PHILAGRO.

Considérant la fourniture de l'attestation d'acceptation de transfert fournie par CEREXAGRI ;

Considérant l'attestation de transfert vers un nouveau détenteur de PHILAGRO ;

Considérant que cette préparation fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, n°6900313, détenue par PHILAGRO, en cours de validité ;

Considérant la fourniture d'attestations de fourniture et d'approvisionnement entre CEREXAGRI et PHILAGRO ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation ASULOX, présentée par CEREXAGRI.

Pascale BRIAND